

## **Motion relative à la situation des mineurs non accompagnés ou jeunes majeurs étrangers scolarisés au lycée Pierre-Joël Bonté**

Nous, représentants des personnels enseignants, de vie scolaire, des agents territoriaux, des parents d'élèves, tenons à manifester notre plus grande préoccupation concernant la situation, dans notre établissement, des jeunes majeurs étrangers.

En l'espace d'un mois, trois élèves du lycée Pierre-Joël Bonté ont reçu une obligation de quitter le territoire sous trente jours. Ces jeunes, scolarisés pour deux d'entre eux depuis trois ans dans notre établissement, se voient ainsi refuser tout espoir d'obtenir le diplôme pour lequel ils se sont préparés durant de longs mois.

Ces décisions d'expulsion vont à l'encontre du droit à l'éducation en vigueur dans notre pays, droit fondamental qui garantit à tout jeune, français comme étranger, d'accéder à la formation scolaire, et à la poursuivre même au-delà de l'âge de seize ans, afin de la mener à son terme.

Ces décisions d'expulsion fragilisent par ailleurs d'autres élèves, dans l'attente angoissante de leur régularisation, qui se demandent s'ils vont à leur tour recevoir une OQTF ou pourront terminer leur scolarité sereinement.

Ces décisions d'expulsion suscitent colère et incompréhension de leurs camarades de classe, de leurs amis, et de l'ensemble des élèves du lycée : pourquoi expulser des jeunes qui se sont insérés dans le tissu de l'établissement, au même titre que les autres ? Elles constituent aussi un traumatisme, face au départ programmé de ceux qu'ils ont côtoyés durant plusieurs années.

Ces décisions d'expulsion placent les adultes (enseignants, personnels de vie scolaire, de direction...) dans une situation absurde et intenable : on leur demande d'accueillir ces jeunes, souvent *via* des dispositifs spécifiques (UPE2A par exemple, dans notre établissement), de les former, de les encadrer, de les prendre en charge en fonction de leurs besoins particuliers et de leur vécu, car on sait qu'ils ont un parcours souvent lourd et un quotidien très difficile. Et ces adultes redoublent de temps, d'énergie, d'investissement, de créativité...pour finalement les voir chassés des classes, les uns après les autres, avant même qu'ils aient terminé leur scolarité, au mépris des valeurs de la République que nous sommes attachés à faire vivre au quotidien dans l'exercice de nos fonctions.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du Lycée Pierre-Joël Bonté ne peut rester sans réagir face à cette situation incohérente et illégitime : il demande que les jeunes actuellement menacés se voient accorder un titre de séjour, puissent finir sereinement leurs études et ainsi accéder à un emploi pour lequel ils se sont investis durant des années. Il demande également que cessent à l'avenir les expulsions de mineurs non accompagnés et de jeunes majeurs scolarisés, que ce soit au sein de notre établissement ou de tout autre dans l'Académie.